

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 03.87.36.60.98 - 14h à 16h sauf mercredi

RECEPISSE DE DEPOT

SCP RICHARD, MERTZ, QUERE, AUBRY,
RENOUX, MOITRY, CHAYA, FREULET ET
WAHL

1 RUE DES CHARPENTIER
ZAC SEBASTOPOL BP 95 055
57072 METZ CEDEX 03

V/REF :

N/REF : 2005 B 192 / 2013-A-3743

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 06/08/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/06/2013
- Changement de président

Procès-verbal d'assemblée en date du 01/07/2013
- Désignation de M. René SIMON en qualité de représentant permanent

Concernant la société

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
17 rue Venizélos
57950 Montigny-les-Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-3743 le 06/08/2013

R.C.S. METZ TI 353 708 746 (2005 B 192)

Fait à METZ le 06/08/2013,

LE GREFFIER



DEMATHIEU & BARD GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 32 690 090 euros
Siège social : 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ
RCS METZ 533 023 362

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU DIRECTOIRE DU 1^{ER} JUILLET 2013

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

L'an deux mille treize,
Le 1^{er} juillet,
A 8 heures,

Le Directoire de la société DEMATHIEU & BARD GROUPE s'est réuni au 17 rue Vénizélos à MONTIGNY LES METZ (57), sur convocation de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur René SIMON, Président du Directoire,
Monsieur Philippe ATHUYT, Membre du Directoire, Directeur Délégué,
Monsieur Guillaume CHARTIER, Membre du Directoire.

Le Directoire, réunissant la présence effective de tous de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur René SIMON en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Philippe ATHUYT est désigné comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Directoire.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un représentant permanent de la société pour la présidence des filiales du groupe
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses.

DESIGNATION DE MONSIEUR RENE SIMON EN QUALITE DE REPRESENTANT PERMANENT

Le Président rappelle que la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE, suite à l'opération de fusion par laquelle elle a absorbé, en date du 28 juin 2012, la société DEMATHIEU ET BARD SAS, est appelée à exercer les fonctions de Présidente au sein des sociétés suivantes :

- la société **SOCIETE DE MATERIEL DEMATHIEU ET BARD**, société par actions simplifiée au capital de 162 750 euros dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 847 280 138,

- la société **DEMATHIEU & BARD OCEAN INDIEN**, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 2 Allée Bonnier, Résidence EUROPA - 97400 SAINT DENIS (Réunion), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS sous le numéro 492 028 667,

- la société **DB IMMOBILIER**, société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 353 708 746,

- la société **BATYS**, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 529 723 769,

- la société **DB PARK**, société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 493 339 279,

- la société **SPCM**, société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est Parking de la Cathédrale, rue d'Estrée - 57000 METZ, et immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 494 751 621,

- la société **DEMATHIEU & BARD 17**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 405 316 647,

- la société **CHAMPAGNE ARDENNE PREFABRICATION ET MATERIAUX POUR L'INDUSTRIE DU BETON - CAPREMIB**, société par actions simplifiée au capital de 4 113 500 euros, dont le siège social est 44 Route Nationale - 51220 CORMICY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 392 316 881,

- la société **CIBETEC**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Sud-Est - Boulevard du Val de Vesle Prolongé - 51500 SAINT LEONARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 430 062 968,

- la société **FRANCECOM**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est à La Croix Gillet, RN 330 - 77122 MONTHYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 747 151 132,

- la société **PREFALL**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Couchant de la Croix Gillet, RN 330 - 77122 MONTHYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 391 186 616,

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, décide de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2013, Monsieur René SIMON, demeurant 23, rue de l'Eglise 57140 SAULNY, en qualité de représentant permanent de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE pour la présidence des sociétés suivantes, ci-dessus plus amplement décrites :

- la société SOCIETE DE MATERIEL DEMATHIEU ET BARD,
- la société DEMATHIEU & BARD OCEAN INDIEN,
- la société DB IMMOBILIER,
- la société BATYS,
- la société DB PARK,
- la société SPCM,
- la société DEMATHIEU & BARD 17,
- la société CHAMPAGNE ARDENNE PREFABRICATION ET MATERIAUX POUR L'INDUSTRIE DU BETON - CAPREMIB,
- la société CIBETEC,
- la société FRANCECOM,
- la société PREFALL,

Monsieur René SIMON accepte les fonctions de représentant permanent qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président rappelle que la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE suite à l'opération de fusion par laquelle elle a absorbé, en date du 28 juin 2013, la société DEMATHIEU ET BARD SAS, est appelée à exercer les fonctions de Gérante de la société suivante :

- la **société SCI GENAY LORRAINE**, société civile immobilière au capital de 180 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 352 801 658,

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, décide de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2013, Monsieur René SIMON, demeurant 23, rue de l'Eglise 57140 SAULNY, en qualité de représentant permanent de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE pour la gérance de la société suivante, ci-dessus plus amplement décrite :

- la société SCI GENAY LORRAINE.

Monsieur René SIMON accepte les fonctions de représentant permanent qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DESIGNATION DE MONSIEUR GUILLAUME CHARTIER EN QUALITE DE REPRESENTANT PERMANENT

Le Président rappelle que la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE suite à l'opération de fusion par laquelle elle a absorbé, en date du 28 juin 2012, la société DEMATHIEU ET BARD SAS, est appelée à exercer les fonctions de Présidente au sein des sociétés suivantes :

- la société **DEMATHIEU & BARD BATIMENT ILE DE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros dont le siège social est 50, avenue de la République 94550 CHEVILLY-LARUE, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 632 030 284,

- la société **DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION NORD**, société par actions simplifiée au capital de 1 469 850 euros dont le siège social est ZI de la Pilaterie, Rue de la Couture - 59700 MARCQ EN BAROEUL, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX / TOURCOING sous le numéro 487 734 394,

- la société **VRD DB**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 6 rue Denis Papin - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 539 947 846,

- la société **BLB CONSTRUCTIONS**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 480 rue Thimonnier 69730 GENAY, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 409 714 474,

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Guillaume CHARTIER, demeurant 12 rue des Abondances - 92100 BOULOGNE, en qualité de représentant permanent de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE pour la présidence des sociétés suivantes, ci-dessus plus amplement décrites, à compter de la nomination effective de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE en qualité de Présidente desdites sociétés :

- la société DEMATHIEU & BARD BATIMENT ILE DE FRANCE,
- la société DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION NORD,
- la société VRD DB,
- la société BLB CONSTRUCTIONS.

Monsieur Guillaume CHARTIER accepte les fonctions de représentant permanent qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DESIGNATION DE MONSIEUR PHILIPPE ATHUYT EN QUALITE DE REPRESENTANT PERMANENT

Le Président rappelle que la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE suite à l'opération de fusion par laquelle elle a absorbé, en date du 28 juin 2012, la société DEMATHIEU ET BARD SAS, est appelée à exercer les fonctions de Présidente au sein des sociétés suivantes :

- la société **VANCE GESTION**, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 404 834 863,

- la société **EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

- **ETIC**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 350 399 101,

- la société **TSV**, société par actions simplifiée au capital de 305 000 euros, dont le siège social est 17 rue Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 423 112 267.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Philippe ATHUYT, demeurant 43, clos des Sorbiers 57155 MARLY, en qualité de représentant permanent de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE pour la présidence des sociétés suivantes, ci-dessus plus amplement décrites, à compter de la nomination effective de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE en qualité de Présidente desdites sociétés :

- la société VANCE GESTION,

- la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION - ETIC,

- la société TSV,

Monsieur Philippe ATHUYT accepte les fonctions de représentant permanent qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Directoire.

Le Président du Directoire
Monsieur René SIMON



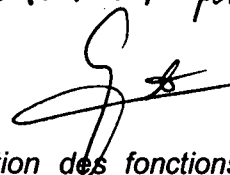
Monsieur Philippe ATHUYT (*)

Bon pour acceptation des fonctions de représentant permanent de la société Demathieu et Bard Groupe



Monsieur Guillaume CHARTIER (*)

*Bon pour acceptation des fonctions de représentant permanent
de la société Demathieu et Bard Groupe*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. B.', written over the text 'Bon pour acceptation'.

** Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de
représentant permanent de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE »*

6/8/2013



2013 / 3753

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 17, rue Vénizélos, 57950 MONTIGNY-LES-METZ
353 708 746 RCS METZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2013

Le 28 juin 2013,
A 15 heures,

Les associés de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17, rue Vénizélos 57950 MONTIGNY-LES-METZ, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société DEMATHIEU ET BARD, en sa qualité de Présidente de la Société.

René SIMON..... est désigné comme secrétaire.

la société SECEF, Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 150 000 actions sur les 150 000 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la disparition de la société DEMATHIEU ET BARD suite à son absorption par la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE à la suite de la fusion en date du 28 juin 2013 et de la cessation corrélative de son mandat de Présidente à compter du même jour, et nomme en remplacement et sans limitation de durée :

La société DEMATHIEU ET BARD GROUPE,
Société par actions simplifiée au capital de 32 690 090 euros,
Dont le siège social est 17, rue Vénizélos 57950 MONTIGNY LES METZ,
Immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 533 023 362,

Représentée à compter du 1^{er} juillet 2013 par Monsieur René SIMON,
Né le 18 janvier 1954 à HOMECOURT,
De nationalité française,
Demeurant 23, rue de l'Eglise 57140 SAULNY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
La Société DEMATHIEU ET BARD



Le secrétaire



La Société DEMATHIEU ET BARD GROUPE
Monsieur Jean-François PIQUET (*)

*Bon pour acceptation des fonctions
de Présidente* 

(*) Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »



2013 3743